



COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DES 29 ET 30 SEPTEMBRE SUR :

LES RÈGLES DE VIE QUOTIDIENNE
LES PASSERELLES
L'HARMONISATION INDEMNITAIRE

ATTENTION MIRAGES !

Après une longue période estivale, pendant que nous reprenions des forces après un printemps « syndicalement tonique », les services centraux de la DGFIP s'évertuaient à traduire dans la vraie vie la version idéale du SIP (Services des Impôts des Particuliers) et du GFU (Guichet Fiscal Unique). Celle-ci a été politiquement pensée par M. Parini et consorts et transmise pour information aux organisations syndicales le 24 juin dernier.

Fin septembre, le gouffre est toujours loin d'être comblé : Ex DSF, ex TPG, ex futur préfets financiers s'arrachent les cheveux face à la MRU (Mission Relations Usagers) qui retoque leur projet, les nuance, en accepte une partie ou les incite à mentir aux représentants locaux des personnels.

Trop chers, trop susceptibles de froisser les syndicats, trop sûrs de déclencher un conflit local, pas assez indiciés pour le A+, pas assez grands pour pouvoir supprimer tranquillement des emplois, les projets qui devaient remonter à Bercy pour fin septembre afin de prolonger la concertation avec les organisations syndicales sont restés secrets. Le groupe de travail prévu dès juillet sur les premières remontées des sites préfigurés n'est pas encore à l'ordre du jour du dialogue social automnal, « *on n'est pas à 15 jours près* » selon M. Rambal qui présidait ces réunions. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, le « foutoir » semble se confirmer et la question de la taille des structures (jusqu'à 70 agents !) est totalement inacceptable !

D'autre part, le rendez-vous annuel sur les conditions de vie au travail, promis lors des négociations du début de l'année 2008, tarde

à se concrétiser. Et nous ne parlerons pas du reclassement des postes comptables car tout n'est pas encore tranché en haut lieu...

Sur tous ces sujets, l'Union SNUI-SUD Trésor est vivement intervenue pour que les discussions annoncées de longue date aient enfin lieu.

Enfin, pour l'Union SNUI-SUD Trésor, il y a d'autres services que le GFU qui méritent une discussion sur leur avenir, en particulier les Conservations des Hypothèques, les services de la Gestion Publique, de direction, de SIE, du Contrôle Fiscal et du Cadastre.

Entre une volonté politique dévastatrice d'une part et la nécessité du respect du dialogue social et du service public d'autre part, il y a un conflit d'intérêt manifeste.

Sombre paysage donc en cette fin septembre qui nous voit face à un des 3 directeurs adjoints pour défendre nos acquis en matière de vie de tous les jours, celle qui nous est la plus chère.

Pour autant, l'Union SNUI-SUD Trésor ne s'est pas cantonnée aux seuls sujets à l'ordre du jour et a d'ores et déjà prévenu l'administration qu'elle exige une nouvelle discussion sur CDI-CDIF, avec notamment la création d'un secteur foncier dans tous les cas, qu'elle se battra contre le démantèlement des filières de gestion à la DGFIP et pour maintenir les statuts particuliers face aux menaces du livre blanc, qu'elle continue de revendiquer une forte amélioration du pouvoir d'achat. De plus, la question de l'emploi demeure explosive.

Le ministre devrait s'adresser prochainement aux syndicats de la DGFIP.

L'Union SNUI-SUD Trésor attend de lui un autre discours que le simple affichage de sa satisfaction ! L'Union SNUI-Trésor exige des réponses précises aux revendications encore exprimées les 29 et 30 septembre et refuse qu'elles soient mises entre parenthèses pendant 3 ans au motif que la DGFIP se construit !

LES RÈGLES DE VIE QUOTIDIENNE : TEMPS DE TRAVAIL, HORAIRES VARIABLES, CONGÉS

C'est avec la volonté d'obtenir des avancées revendicatives pour tous les agents de la DGFIP que l'Union SNUI – SUD Trésor a entamé ce débat. C'est ainsi que nous avons rappelé que la semaine de 32 heures en 4 jours serait un vrai progrès pour les agents et pour l'emploi et que les pratiques actuelles dans les deux réseaux en matière de congés et de relations hiérarchiques étaient loin d'être harmonieuses et idylliques.

Mais pour l'administration, l'instruction qui sera publiée à l'issue des discussions sur ces thèmes (fin 2008) ne s'appliquera qu'à une minorité d'agents (au 1^{er} janvier de l'année qui suit la fusion de leurs services). En fait, elle a pour but d'harmoniser les règles et les pratiques au compte-goutte, essentiellement sur la base de ce qui existe aujourd'hui dans l'ex DGI: Choix individuel entre les 4 modules ARTT, socle de 32 jours de congés annuels, débit-crédit porté à 12 heures, amplitude journalière montée à 11h30, vacances quotidiennes obligatoires descendues à 4 heures.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, les quelques avancées apparemment positives sont contrebalancées par trop de flou et d'interrogations.

En effet, la notion de cycles de travail, pendant lesquelles la prise de congés est menacée, qui avait été exclue lors des négociations de 2001, revient en force sous la forme de la nécessité de service et de

pics de charge. De même, la liste des sanctions est parfaitement précise alors que celles des droits l'est bien moins. D'autre part, l'Union SNUI - SUD Trésor a encore dénoncé les dysfonctionnements récurrents d'Agora (et autres systèmes SIRH) et a exigé leurs corrections ou l'abandon pur et simple de ces « machines infernales ».

En réponse à nos nombreuses questions, l'administration a précisé que la notion de service s'entendait au sens d'une cellule de travail avec un A+ à sa tête, que la nécessité de service devait avoir un caractère exceptionnel et spécifique, que le pointage se fera sur un poste dédié à l'accueil et que la demande d'organisation d'un nouveau vote sur le choix des horaires des plages fixes serait à examiner en CTP Local.

Par contre, elle réserve sa réponse sur la possibilité d'anticiper une récupération horaire sur du débit et sur la suppression de la limite de 6 h de débit par quinzaine pour ne garder que le droit à 12 heures de débit par mois. Concernant le cas particulier du report des congés annuels des agents travaillant dans l'île de la Réunion, une solution définitive devrait leur être apportée très rapidement.

Dans un deuxième temps, l'Union SNUI-SUD Trésor a réclamé la pérennisation des jours comptables et leur extension aux 130 000 agents de la DGFIP, l'octroi d'autorisations d'absence par l'administration lorsqu'elle décide de fermer les services lors d'un pont, le report de la date limite du 15 mai pour l'alimentation du CET (compte épargne temps) en cas d'absence pour congés maladie à cette date, la possibilité d'alimenter ce compte avec des reports de congés bonifiés, la proratisation pour les

agents à temps partiel du nombre de jours déclenchant la possibilité d'utiliser le CET, le remplacement de l'autorisation préalable pour partir en congés par la notion de « non refus », l'octroi d'autorisations d'absence non rattrapables lors de visites chez un spécialiste, le remplacement du principe de la présence significative par celui de présence réduite ou minimale et enfin la garantie pour les agents de Centrale que le droit au temps partiel est un principe aussi pour eux.

En réponse, l'administration a accordé que la présence significative serait remplacée par la notion de présence suffisante, voire minimale et qu'il n'y aurait pas de « périodes rouges » identifiées comme chargées. L'Union SNUI – SUD Trésor considère donc qu'aucune contrainte en la matière ne peut être imposée aux agents pour leurs congés, sachant que tous ont un degré de conscience professionnelle suffisamment élevé pour déterminer quand ils peuvent s'absenter.

Pour les jours comptables, la réponse devrait être donnée par le ministre et concernant le report de la date limite du 15 mai pour l'alimentation du CET, l'administration s'est engagée à en étudier la faisabilité, comme pour les sujets liés à la proratisation des jours déclenchant l'utilisation du CET pour les agents à temps partiels.

Elle a enfin reconnu, en réponse à notre demande exprimée le 10 juillet, que le droit au temps partiel serait inscrit comme un principe pour tous les agents, y compris ceux de Centrale. Ensuite, elle a précisé que l'autorisation préalable pour un départ en congés pourrait être supprimée, mais uniquement en cas d'urgence et que les consultations chez un spécialiste seront couvertes par une autorisation d'absence non rattrapable.

Enfin, elle a refusée catégoriquement d'octroyer des autorisations d'absence pour les ponts qu'elle qualifie pourtant de « naturel » et de permettre le versement de congés bonifiés sur le CET !

En conclusion de cette première journée de reprise du dialogue social, outre le fait que l'administration l'a cantonnée en simple discussion sur des sujets très éloignés des préoccupations essentielles des agents, l'Union SNUI-SUD Trésor considère que très peu d'agents vont constater quelques légères améliorations dans leur vie quotidienne et que pour le plus grand nombre, le flou perdure, rien ne s'améliore avec la fusion, si ce n'est la certitude que les contraintes en tout genre vont s'aggraver.

LES PASSERELLES ENTRE LES FILIÈRES « FISCALITÉ » ET « GESTION PUBLIQUE »

Ce sujet amené par le ministre à grand renfort de publicité sur le thème « les agents vont pouvoir obtenir une mutation plus facilement » ressemble en fait aujourd'hui à une baudruche déjà bien dégonflée !

Pour l'administration, ce principe confirme le maintien des filières pour 3 ans et est à discuter pour une mise en œuvre courant 2009 sous la forme du détachement.

La garantie de maintien de la rémunération est assurée, tout comme les modalités de retour selon les règles propres à la filière d'origine (à la résidence pour les ex DGI, au département pour les ex DGCP). La demande de passerelle pourra se faire sur les postes demeurés vacants après les mutations, sur les postes à profil (ou à sujétions spéciales) et pour des « raisons sociales », les rapprochements de conjoints par exemple.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, ni l'évolution de ce sujet depuis quelques mois, ni la nature des documents fournis ne permettent de lever le flou sur l'objectif réel de l'administration.

En effet, si l'idée de quotas de postes bloqués aux mutations dans une filière pour être offerts aux passerelles a disparu et si la modalité du détachement a été retenue, cela ne compense pas les attentes des 130 000 agents sur l'avenir de leurs règles de gestion à long terme !

De plus, ce dispositif nécessite une transparence totale au sein des CAP et des définitions identiques des situations de gestion, ce qui est loin d'être le cas.

L'Union SNUI-SUD Trésor a exigé que les postes offerts aux passerelles ne puissent être que ceux laissés vacants après les mouvements des agents titulaires et des premières affectations, sans avoir été refusés en CAP à des agents de la filière d'origine.

L'Union SNUI-SUD Trésor refuse que les passerelles servent de laboratoires pour les bourses d'emplois proposées par le rapport Silicani ou d'outils pour limiter les problèmes causés par les suppressions d'emplois. L'Union SNUI-SUD Trésor y voit aussi un risque de casse des repères avec l'instauration d'un mouvement bis mais restreint, voire avec l'apparition de nouvelles règles de mutations.

Pour l'instant, ce qui est sûr, c'est que les passerelles ne concerneront que quelques dizaines d'agents en 2009, qu'un nouveau groupe de travail se réunira sur cette question, qu'un groupe d'étude « mutations » sera institué dans l'ex DGCP, et que des précisions supplémentaires sur la nature des postes proposés et sur le calendrier des opérations nous seront données ultérieurement.

Affaire à suivre, même si ça ne va pas changer grand-chose pour obtenir plus facilement une mutation...

L'HARMONISATION INDEMNITAIRE

Sujet logique dans le cadre de la fusion, il n'en est pas moins très mal traité par l'administration qui se contente d'une approche globale de la rémunération en excluant de fait toute idée de revalorisation. En effet, si les différences indemnitaires doivent être gommées, cela ne doit pas empêcher une réflexion globale sur les montants de nos indemnités et leurs modes d'attribution, d'autant plus qu'elles ont souvent été utilisées par l'administration pour répondre par le passé à des revendications indiciaries.

Dans le dossier présenté, il apparaît que l'harmonisation des régimes indemnitaires standards et spécifiques pour les agents A, B et C concernés (essentiellement originaires de l'ex DGCP hormis les agents des CSI), ne sera mis en œuvre qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, par versement mensuel pendant 3 ans (4 ans pour les A+), et pour un montant annuel équivalent à 1/3 du rattrapage total. Néanmoins, le cas des élèves-stagiaires et des EMR (Equipes Mobiles de Renfort) reste encore à examiner.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, le sujet des régimes indemnitaires est très important pour les agents car il influe sur le pouvoir d'achat. Nous avons donc rappelé nos revendications de revalorisation immédiate de l'IMT (il manque toujours 350 euros au 700 exigés début 2008) et de l'ACF par un abondement de 240 euros. Il manque également une véritable ambition politique pour des plans de qualifications de grande envergure.

De plus, l'exclusion de la NBI dans cette opération d'harmonisation globale est incompréhensible. En effet, Bercy n'a aucune raison valable de ne pas prendre en compte l'harmonisation de la NBI obtenue en 2007 à la DGI pour les agents de la région Ile de France et des Alpes Maritimes (16 points).

L'Union SNUI-SUD Trésor a également exigé qu'une réflexion globale sur les régimes indemnitaires aboutisse à une harmonisation verticale. En effet, le déséquilibre actuel entre les catégories lèse toujours les agents C.

En attendant que le ministre s'exprime sur l'ensemble des revendications, l'Union SNUI-SUD Trésor est rentrée dans l'exercice réduit par la DGFIP à une simple harmonisation horizontale.

500 € TOUT DE SUITE !

Nous avons réclamé qu'un seuil minimal de 500 euros soit fixé pour tout versement annualisé, ce qui permettrait un rattrapage immédiat et en une seule année pour les agents C, en deux ans pour les B et en trois pour les A.

Sur l'ensemble de ces revendications, aucune décision n'a été prise en séance puisqu'il revient au ministre de trancher d'ici quelques jours.

Nous avons également rappelé notre ferme opposition à la modulation de la rémunération (au mérite), la nécessité d'ouvrir rapidement un débat sur la carrière des agents de catégorie A et le besoin d'avoir pour la prochaine réunion une situation précise, par grade et par échelon, des régimes indemnitaires de tous les agents de la DGFIP.

Enfin, concernant l'harmonisation pour les A+, pour laquelle la référence d'équivalence serait celle du transfert des Domaines, les discussions n'en sont qu'au tout début et l'administration s'interroge encore pour savoir quelles informations données aux organisations syndicales pour pouvoir y travailler ! Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, la transparence des rémunérations doit concerner tous les grades.

En conclusion de ces deux jours de réunion, un drôle de sentiment perdure : l'administration, tout en se déclarant ouverte à certaines de nos demandes, reste fermée sur l'essentiel des revendications des agents et entretient un flou assez inquiétant sur les modalités pratiques et le calendrier de la fusion ainsi que sur ses conséquences sur la vie des agents. Entre l'affichage politique et les réalisations concrètes, les agents risquent vraiment de payer un lourd tribut, tant par une nouvelle dégradation des conditions de travail que par l'aggravation du manque de reconnaissance et de la perte de repères professionnels.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, le ministre qui porte la fusion totale doit avant tout régler les passifs existants ! Il doit aussi améliorer les conditions de vie au travail dans tous les services puisqu'il prétend notamment améliorer les relations des usagers avec notre administration !

Paris, le 6 octobre 2008